



THE ADECCO GROUP

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Nous avons le plaisir de vous convier à

l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Adecco Group AG

qui se tiendra le mercredi 15 avril 2026, à 11 h 00
au Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 h 15
Début de l'assemblée : 11 h 00



THE ADECCO GROUP

Une exécution rigoureuse au service de la croissance

Chers actionnaires

En observant l'année écoulée, il apparaît évident que le monde du travail se trouve à un tournant. Nous continuons à opérer dans un contexte marqué par l'incertitude économique, les pénuries de talents et des dynamiques géopolitiques instables. Dans un tel contexte, les modèles traditionnels du marché du travail ne sont plus adaptés. Soucieux de conserver son statut de leader mondial, le Groupe Adecco a concentré ses efforts sur les leviers que nous pouvons maîtriser : l'exécution stratégique, la productivité et la gestion rigoureuse des coûts.

Les capacités d'exécution de notre entreprise se sont considérablement renforcées. Cette amélioration opérationnelle nous permet à la fois d'anticiper les changements, mais aussi de contribuer à façonner le monde du travail de demain.

Déploiement de la stratégie et performance

Notre démarche *Simplify – Execute – Grow* continue de porter ses fruits. Au cours des trois dernières années, nous avons enregistré en moyenne une croissance supérieure de 410 points de base par rapport à nos principaux concurrents chaque trimestre. Cette surperformance régulière repose sur l'amélioration de notre avantage commercial, une meilleure exécution locale et la stabilisation des marchés clés.

Faits importants, nos efforts chez Adecco aux États-Unis et chez Akkodis en Allemagne donnent des résultats et ouvrent la voie à une croissance durable et rentable. Bien que la demande de personnel intérimaire reste inférieure à ses niveaux historiques, nous avons enregistré une croissance de notre chiffre d'affaires au cours des trois derniers trimestres de 2025. En renforçant Akkodis et LHH, nous rendons notre activité moins cyclique et plus résiliente en termes de marges. LHH continue à enregistrer des marges d'environ 10 %, et nous avons les mêmes ambitions pour Akkodis une fois que le redressement sera pleinement achevé.

Nos efforts se reflètent également dans les retours de nos clients et candidats : les deux Net Promoter Scores se sont de nouveau améliorés cette année, ce qui indique que notre approche orientée qualité résonne là où cela compte le plus.

Engagement financier et rémunération des actionnaires

Le conseil d'administration demeure fermement engagé à améliorer continuellement la performance financière et à maintenir une allocation disciplinée du capital. Notre objectif reste d'atteindre une marge EBITA de 3 à 6 % sur l'ensemble du cycle, avec l'ambition d'atteindre le haut de cette fourchette dans un environnement économique favorable. Afin de renforcer notre bilan, nous disposons de leviers clairs : se concentrer sur les segments à plus forte marge, exercer une gestion rigoureuse de la trésorerie, maintenir l'agilité dans la planification des capacités et limiter les frais généraux et administratifs (G&A).



THE ADECCO GROUP

Allocation du capital

Alors que nous déployons la stratégie *Future@Work*, notre bilan reste solide. La dette n'a pas freiné l'exécution de notre stratégie. La dette nette en fin d'année est en diminution de 186 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 2 290 millions d'euros, tandis que la dette brute a diminué de 280 millions d'euros – un résultat robuste dans un marché contrasté.

Notre priorité immédiate en matière d'allocation du capital est le désendettement, avec pour objectif d'atteindre ou de passer sous le seuil d'un ratio dette nette / EBITDA de 1,5x d'ici fin 2027, sous réserve de l'absence de perturbations macroéconomiques ou géopolitiques majeures.

Conformément à notre politique de dividende prévoyant la distribution de 40 à 50 % du BPA ajusté, le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende de CHF 1.00 par action, incluant une option de dividende en actions (scrip dividend), sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2026. Cela correspond à un taux de distribution de 46 %, en adéquation avec notre stratégie.

Les actionnaires auront la possibilité de percevoir leur dividende soit en numéraire, soit sous forme d'actions. Ces nouvelles actions seront émises avec une décote, faisant de l'option en titres une alternative fiscalement avantageuse et économiquement efficiente pour nos investisseurs.

Gouvernance et raison d'être

Une gouvernance solide est le fondement de notre réussite à long terme. Grâce à des plans de successions détaillés au niveau du conseil d'administration et du management, nous nous assurons d'avoir continuellement les personnes les plus expérimentées et compétences à tous les postes clés.

La nomination de Valentina Ficaio au poste de directrice financière du Groupe témoigne de la force de notre vivier de talents internes. Son parcours, qu'elle a débuté à des postes de direction nationaux et régionaux avant d'accéder à la fonction de directrice financière du Groupe, illustre parfaitement notre engagement à former des leaders d'exception.

Des changements sont également proposés cette année au sein de notre conseil d'administration. Dans le cadre de notre processus régulier de succession, plusieurs rôles feront l'objet d'une transition afin de garantir le maintien du bon équilibre entre expertise, continuité et nouvelles approches.

Lors de la prochaine Assemblée générale 2026, le Conseil d'administration proposera l'élection de Messieurs Tobias Knechtle, Matthias Rebellius et Jacques Sanche en tant que nouveaux membres. Ces candidats apportent une vaste expérience de CEO et de CFO, ainsi qu'une expertise approfondie dans les domaines technologique et numérique, afin de soutenir le programme d'IA d'avant-garde du Groupe.



THE ADECCO GROUP

Nos membres de longue date au sein du Conseil d'administration, Kathleen Taylor (depuis 2015) et Didier Lamouche (depuis 2011), ne se représenteront pas. Nous les remercions chaleureusement pour leur précieux impact stratégique et leurs contributions significatives au Groupe.

Par ailleurs, je me présenterai cette année pour un dernier mandat et prévois donc de me retirer à l'Assemblée générale 2027, après douze ans au Conseil d'administration, dont sept en tant que président.

Notre raison d'être – *making the future work for everyone* – demeure un facteur clé de différenciation. Chaque jour, plus de 2 millions de personnes occupent un emploi grâce au Groupe Adecco. Tout au long de l'année, nous accompagnons, formons, développons et améliorons les compétences d'environ 1 million de personnes. Forts de plus de 30 000 collaborateurs engagés auprès de plus de 30 millions de personnes chaque année, nous continuons d'avoir un impact social positif majeur.

Une dynamique collective pour débiter 2026

Je tiens à témoigner ma sincère gratitude envers notre CEO Denis Machuel, le comité exécutif et l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication et leur détermination. Leur engagement nous a permis d'obtenir de très bons résultats dans un environnement exigeant.

Nous commençons l'année 2026 avec des objectifs clairs, des dirigeants alignés et une stratégie qui continue de nous permettre de gagner des parts de marché. Notre discipline financière porte ses fruits et nous sommes dans de bonnes conditions pour créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de la confiance que vous continuez d'accorder au Groupe Adecco.

Jean-Christophe Deslarzes

Président du Conseil d'administration



Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2025

1.1. Approbation du Rapport de gestion 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2025.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco (voir les sections correspondantes du Rapport de gestion 2025) doivent être soumis à approbation par l'assemblée générale (AGO). L'organe de révision Pricewaterhouse-Coopers AG, Zurich, a vérifié les comptes annuels d'Adecco Group AG et les comptes consolidés du Groupe Adecco.

1.2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2025¹

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport de rémunération pour l'exercice 2025 par un vote consultatif non contraignant.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration doit soumettre le Rapport de rémunération à un vote consultatif non contraignant.

1.3. Vote consultatif sur le Rapport non-financier 2025²

Le Conseil d'administration propose de ratifier le Rapport non-financier conformément aux art. 964a ss du Code des obligations Suisse pour l'exercice 2025 par un vote consultatif non contraignant.

Explication : Le Conseil d'administration doit soumettre au vote de l'AGO le Rapport non-financier conformément au droit Suisse des sociétés.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2025 et Dividende en Actions ou en Espèces

Le Conseil d'administration propose :

1. de distribuer un dividende brut de CHF 1.00 par action nominative à partir du bénéfice disponible de l'exercice 2025, au choix des actionnaires éligibles, soit sous la forme de :
 - (a) un paiement en espèces, déduction faite de l'impôt anticipé de 35%, ou
 - (b) de nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG, émises avec une décote de 6%, dans tous les cas conformément aux conditions définies dans le document d'information aux actionnaires « Dividend Distribution 2026 – Scrip Dividend », et
2. de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2025.

¹ Cf. le Rapport de gestion 2025, section « Remuneration Report ».

² Cf. le Rapport de gestion 2025, section « Non-Financial Report ».



THE ADECCO GROUP

Les actions propres détenues par la Société ne donneront pas droit à un dividende.

Explication : Les actionnaires éligibles ont la possibilité de recevoir le dividende brut de CHF 1.00 par action sous la forme (a) d'un paiement en espèces, soumis à l'impôt anticipé suisse de 35%, ou (b) de nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG, émises avec une décote de 6% par rapport au Cours de Référence de l'Action et pour lesquelles la Société prendra en charge l'impôt anticipé dû sur la valeur nominale (« Dividende en Actions »). En l'absence de choix, la distribution sera effectuée entièrement en espèces. Les restrictions prévues par les législations étrangères en matière de souscription de nouvelles actions nominatives demeurent réservées. Des informations et explications complémentaires concernant le Dividende en Actions ou en Espèces proposé figurent dans le document d'information destiné aux actionnaires « Dividend Distribution 2026 – Scrip Dividend », disponible via le lien suivant : <https://www.adeccogroup.com/investors/shareholder-information/dividend/dividends>.



Les actionnaires inscrits dans le registre des actions au 21 avril 2026 auront droit à la distribution (date de référence). Les actions seront négociées ex-dividende à partir du 20 avril 2026 (date ex-dividende). La livraison des nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG de même que le paiement en espèces est prévue pour le 7 mai 2026, toute compensation en espèces pour les fractions vendues par les banques dépositaires étant créditée au plus tard le 15 mai 2026.

Le prix d'émission des nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG sera déterminé par le Conseil d'administration sur la base des cours moyens pondérées en fonctions du volume quotidien des actions Adecco Group AG existantes négociées à la SIX Swiss Exchange pendant une période de neuf jours de bourse du 21 avril 2026 au 4 mai 2026 (« Cours de Référence de l'Action »), diminué d'une décote de 6%, et sera publié le 5 mai 2026 (vers 06 h 45).

Les nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG créées à la suite de l'exercice de ce cette option par les actionnaires éligibles seront émises à partir de la marge de fluctuation du capital conformément à l'article 3^{bis} des Statuts de la Société. Les nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG seront soumises aux restrictions de transfert prévues à l'article 4 des Statuts de la Société. Les droits de souscription des actionnaires existants seront préservés, sous réserve des restrictions imposées par les lois étrangères. Les nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG seront libérées par prélèvement sur le bénéfice disponible. Aucune négociation des droits de souscription n'aura lieu. Le Conseil d'administration est autorisé à déterminer des modalités supplémentaires concernant les droits de souscription.



THE ADECCO GROUP

Il convient de noter que les actionnaires de certains pays ne sont pas autorisés à opter pour la souscription de nouvelles actions nominatives d'Adecco Group AG en raison des restrictions légales en vigueur. Par conséquent, le document d'information destiné aux actionnaires « Dividend Distribution 2026 – Scrip Dividend » ne sera pas mis à disposition des actionnaires avec un domicile dans les juridictions concernées.

En tout état de cause, le document d'information susmentionné ne constitue ni une offre, ni une invitation à soumettre une offre de vente ou de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration estime que l'option proposée de recevoir le dividende sous forme de nouvelles actions Adecco Group AG offre aux actionnaires éligibles une opportunité d'augmenter leur participation dans la Société, tout en permettant à celle-ci de préserver des liquidités pour la croissance et de privilégier le désendettement. La décote offre des conditions d'investissement attractives, avec la possibilité d'acquérir des actions Adecco Group AG à un prix inférieur au Cours de Référence de l'Action.

Au 31 décembre 2025, une distribution intégrale en espèces correspondrait à une réduction des bénéfices disponibles de CHF 168 millions (brut). Selon les choix des actionnaires, les bénéfices disponibles seront réduits de :

- CHF 1.00 pour chaque action pour laquelle un dividende en espèces est versé (aucun dividende n'est versé sur les actions propres) ; et
- CHF 0.10 pour chaque nouvelle action nominative Adecco Group AG (plus l'impôt anticipé et le droit d'émission).

Le montant restant constituera le solde reporté.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2025.

Explication : Lors de l'approbation du Rapport annuel 2025, le Conseil d'administration, sur la base des Statuts de la Société, demande aux actionnaires que la décharge pour cet exercice soit donnée au Conseil d'administration ainsi qu'à la Direction.

4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Veuillez également vous référer au Rapport de gestion 2025, section « Remuneration Report ». Pour plus d'explications, veuillez consulter l'annexe ci-jointe sous les rubriques « ad 4.1. » et « ad 4.2. ».



4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 5.3 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2026 à la fin de l'AGO 2027.

Explication : Le montant proposé prend en compte le fait que le Conseil d'administration devrait être composé de neuf membres (contre actuellement huit membres).

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 32 millions au titre de Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2027.

Explication : Le montant proposé est inchangé par rapport au montant qui a été soumis à l'AGO 2025 et approuvé par celle-ci pour l'exercice 2026.

5. Élections

5.1. Élection des membres et du Président du Conseil d'administration³

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO :

- 5.1.1. Jean-Christophe Deslarzes en qualité de membre et Président (réélection, en un seul vote) ;
- 5.1.2. Rachel Duan comme membre (réélection) ;
- 5.1.3. Martine Ferland comme membre (réélection) ;
- 5.1.4. Stefano Grassi comme membre (réélection) ;
- 5.1.5. Sandhya Venugopal comme membre (réélection) ;
- 5.1.6. Regula Wallimann comme membre (réélection) ;
- 5.1.7. Tobias Knechtle comme membre (élection) ;
- 5.1.8. Matthias Rebellius comme membre (élection) ;
- 5.1.9. Jacques Sanche comme membre (élection).

Mme Kathleen Taylor et M. Didier Lamouche ne se présenteront pas pour une réélection. Le Conseil d'administration les remercie pour leurs contributions significatives au groupe Adecco pendant de nombreuses années.

³ Cf. le Rapport de gestion 2025, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».



Explication : Le mandat de tous les membres du Conseil d'administration expire à l'issue de l'AGO, le 15 avril 2026. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. A l'exception de Mme Kathleen Taylor et M. Didier Lamouche, tous les membres actuels du Conseil d'administration se présentent à leur réélection. Les élections des membres du Conseil d'administration ont lieu sur une base individuelle. Des informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration sont disponibles dans le Rapport de gestion 2025. En outre, le Conseil d'administration propose la nouvelle élection de M. Tobias Knechtle, M. Matthias Rebellius et M. Jacques Sanche. Des informations sur leurs parcours professionnel figurent dans la courte biographie en Annexe sous la rubrique « ad 5.1. ». Toutes les personnes proposées à l'élection sont considérées comme indépendantes et non exécutives.

5.2. Élection des membres du Comité de rémunération⁴

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement les personnes suivantes en qualité des membres du Comité de rémunération, pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO :

- 5.2.1. Rachel Duan comme membre (réélection) ;
- 5.2.2. Martine Ferland comme membre (réélection) ;
- 5.2.3. Jacques Sanche comme membre (élection) ;
- 5.2.4. Sandhya Venugopal comme membre (élection).

Explication : Le mandat de tous les membres du Comité de rémunération expire à l'issue de l'AGO, le 15 avril 2026. Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit les membres du Comité de rémunération. À l'exception de Mme Kathleen Taylor et M. Didier Lamouche, tous les membres actuels du Comité de rémunération se présentent à leur réélection. En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de M. Jacques Sanche et Mme Sandhya Venugopal en qualité de membres du Comité de rémunération. Les élections ont lieu sur une base individuelle.

5.3. Élection du Représentant Indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de Représentant Indépendant pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine AGO.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit le Représentant Indépendant.

5.4. Élection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2026.

Explication : Conformément aux Statuts de la Société, l'AGO élit l'Organe de révision sur une base annuelle.

⁴ Cf. le Rapport de gestion 2025, section « Corporate Governance Report », section 3. « Board of Directors ».



THE ADECCO GROUP

Documents, participation et représentation

La convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions, le Rapport de gestion 2025 (y compris le Rapport de rémunération 2025, le Rapport non-financier 2025 et les Rapports de l'organe de révision) et les Statuts (<http://aoi.adeccogroup.com>) sont disponibles à partir du 13 mars 2026 auprès d'Adecco Group AG, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich. Les actionnaires ont la possibilité de commander un exemplaire du Rapport de gestion 2025 (en anglais). En outre, le Rapport de gestion 2025 et la convocation à l'AGO avec l'ordre du jour et les propositions sont accessibles sur le site web de la Société (<http://adeccogroup.com> et <http://agm.adeccogroup.com>).

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 8 avril 2026 (jour de référence) seront habilités à voter à l'AGO 2026 ou à désigner un représentant.

Au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation, les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à Computershare, Baslerstrasse 90, Case postale, CH-4601 Olten, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 26 mars 2026.

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de mandater un représentant en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme en ligne sur le bulletin-réponse. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'AGO peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le Représentant Indépendant, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au Représentant Indépendant en remplissant et en signant le bulletin-réponse correspondant ou en procédant en ligne via la plateforme.

Pour les instructions de vote particulières, merci d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse (à envoyer à Computershare, Baslerstrasse 90, Case postale, CH-4601 Olten) ou sur la page correspondante de la plateforme en ligne d'ici à la clôture du vote en ligne le 13 avril 2026 à 23 h 59. En l'absence d'instructions particulières, le Représentant Indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration.

- Par un tiers muni d'une procuration écrite. Les actionnaires peuvent donner procuration à un tiers en remplissant et en signant le bulletin-réponse correspondant ou en procédant en ligne via la plateforme. Adecco Group AG enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté.

Le procès-verbal de l'AGO sera disponible pour consultation à partir du 6 mai 2026 au siège de la Société, Bellerivestrasse 30, CH-8008 Zurich.

Le Conseil d'administration



Annexes

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

L'AGO 2025 a approuvé le Montant Global Maximum de Rémunération du Conseil d'administration de CHF 5.1 millions pour la période s'étendant de l'AGO 2025 à l'issue de l'AGO 2026. La rémunération versée au Conseil d'administration pour cette période devrait s'élever à environ CHF 4.5 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration pour la période s'étendant de l'AGO 2026 à l'issue de l'AGO 2027, arrêté à CHF 5.3 millions. Ce montant est calculé en appliquant la structure de rémunération inchangée décrite dans le Rapport de Rémunération 2025, en tenant compte du fait que le Conseil d'administration devrait être composé de neuf membres (contre actuellement huit membres).

Conformément à la politique de rémunération du Groupe Adecco, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont une partie est versée sous forme d'actions bloquées d'Adecco Group AG (avec une période de blocage de trois ans) en lieu et place d'espèces.

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

L'AGO 2025 a approuvé le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2026 de CHF 32 millions.

Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'AGO le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2027, arrêté à CHF 32 millions.

Le tableau suivant met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération pour l'exercice 2027, en comparaison de la rémunération potentielle maximale pour l'exercice 2026.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le « maximum value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».



THE ADECCO GROUP

Certains éléments individuels de rémunération figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations et peuvent dès lors varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2026 ¹	2027 ²
In CHF million	Potential at maximum as approved by AGM	Potential at maximum to be approved by AGM
Gross cash remuneration		
- Annual base salary	7.5	7.5
- Annual bonus	11.4	11.4
Remuneration in kind and other	0.9	0.9
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) ³	9.5	9.5
Social contributions, incl. old age insurance/pension incl. on share awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.7	2.7
Total	32.0	32.0⁴

¹ Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2024.

² Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2025.

³ La valeur maximum est déterminée en utilisant les mêmes principes que ceux applicables au Rapport de rémunération (cf. art. 14^{bis}, al. 5 des Statuts), soit la valeur cible de l'attribution LTI au moment de l'octroi.

⁴ Le « Potential at maximum » pour 2025 était de CHF 32.0 millions. Montant attribué pour 2025 : CHF 26.9 millions ; voir le Rapport de Rémunération 2025.



THE ADECCO GROUP

ad 5.1. Élection des membres du Conseil d'administration

Courte biographie de M. Tobias Knechtle

- Tobias Knechtle, citoyen suisse, 54 ans.
- Tobias Knechtle est titulaire d'un master en administration des affaires de l'Université de Berne (Suisse).
- Tobias Knechtle a débuté sa carrière en 1995 chez Nestlé avec des missions mondiales en audit interne, puis a travaillé de 1998 à 2005 au Boston Consulting Group en Suisse et au Brésil. De 2005 à 2009, il a été directeur général chez Cinven en Allemagne, et de 2009 à 2014, il a occupé des fonctions dirigeantes dans la finance chez Kudelski, en Suisse et aux États-Unis. De 2014 à 2019, Tobias Knechtle a été CFO et membre de la direction du groupe chez Valora (Suisse, Allemagne). Depuis 2021, Tobias Knechtle est CFO et membre de la direction du groupe de Geberit, Suisse (société cotée en bourse).
- Tobias Knechtle est membre du Conseil d'administration et président du comité d'audit de V-Zug, Suisse, depuis 2020. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale de V-Zug au printemps 2026.
- Tobias Knechtle est considéré comme indépendant et non exécutif.

Courte biographie de M. Matthias Rebellius

- Matthias Rebellius, citoyen allemand et suisse, 61 ans.
- Matthias Rebellius est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en ingénierie électrique, électronique et des communications (Diplom-Ing. FH) de la Hochschule Trier, University of Applied Sciences, en Allemagne.
- Matthias Rebellius a débuté sa carrière professionnelle en 1990 chez Siemens, où il a occupé de nombreux postes de direction dans les domaines de l'automatisation et des technologies du bâtiment, notamment en tant que CEO et COO, en Allemagne, aux États-Unis et, depuis 2003, en Suisse. En Suisse, il a pris en 2015, en tant que CEO, la direction mondiale de la division Building Technologies de Siemens, avant de devenir CEO de Siemens Suisse en 2019. Matthias Rebellius est membre du Directoire de Siemens AG (société cotée en bourse), en Allemagne, depuis 2020, où il est responsable en tant que CEO de l'activité Smart Infrastructure. Il est également en charge du Supply Chain Management chez Siemens.
- Matthias Rebellius est membre du conseil de surveillance de Siemens Energy AG, Allemagne (société cotée en bourse, en dehors du groupe Siemens), administrateur spécial au conseil d'administration de Siemens India Ltd. (société cotée en bourse) et président du conseil d'administration de Siemens Suisse SA.
- À sa demande, Matthias Rebellius quittera Siemens AG à l'expiration de son contrat, le 30 septembre 2026, et mettra fin à toutes ses fonctions au sein du groupe Siemens à cette date.
- Matthias Rebellius est considéré comme indépendant et non exécutif.



THE ADECCO GROUP

Courte biographie de M. Jacques Sanche

- Jacques Sanche, citoyen canadien et suisse, 60 ans.
- Jacques Sanche est titulaire d'un Master en sciences économiques, ainsi que d'un doctorat en informatique de gestion de l'Université de Saint-Gall (Suisse).
- Jacques Sanche a débuté sa carrière professionnelle en 1990 chez IMG Information Management Group en Suisse, tout en travaillant parallèlement à son doctorat. Par la suite, il a occupé le poste de chef de projet auprès Oskar Diener AG, en Suisse. De 1995 à 1997, il a travaillé comme consultant chez The Boston Consulting Group, Allemagne, avant de rejoindre WMH-Walter Meier Holding AG en 1997. Il y a occupé plusieurs postes de direction en Suisse, notamment en tant que CEO de différentes entités du groupe, et enfin en tant que CEO et président de WMH-Tool Group aux États-Unis. De 2007 à 2015, Jacques Sanche a été CEO de Belimo Holding AG, Suisse. Depuis 2016, Jacques Sanche occupe le poste de CEO de Bucher Industries AG, Suisse. En avril 2026, il transmettra cette tâche à un successeur interne.
- Jacques Sanche est membre du conseil d'administration et président du Nomination and Compensation Committee chez Schweiter Technologies AG en Suisse, depuis 2011 (il ne se représentera pas lors de la prochaine assemblée générale de Schweiter Technologies AG au printemps 2026). De plus, il est membre de la Swiss-American Chamber of Commerce depuis 2011.
- Jacques Sanche est considéré comme indépendant et non exécutif.

* * *